

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2023/SEPT/086</b>	<b>OBJET : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU N°154 AU N°181</b>
<b>Date du conseil municipal</b> 27/09/2023	
<b>Date de la convocation</b> 21/09/2023	
<b>Date de l'affichage</b> 21/09/2023	

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 21 septembre 2023.

**Étaient présents :**

Nolwenn LE BOUTER, Maire.

Alban LANSELLE, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Angélique RAPPAILLES, Maires-adjoints.

Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Frédéric BRUNOT, Nimca CIGE, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Conseillers municipaux.

**Étaient représentés :**

Luis-José TENTE MARQUES, pouvoir à Angélique RAPPAILLES

Cédric CONTENT, pouvoir à Stéphanie SCHUT

Anne-Laure DE BELLEVILLE, pouvoir à Nolwenn LE BOUTER

**Était absent :**

Aymeric DUROX

Jules-Armand NOUGA NOUGA est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20230929-DELIB-086-2023-DE  
Date de télétransmission : 29/09/2023  
Date de réception préfecture : 29/09/2023

**OBJET : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU N°154 AU N°181**

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** par 28 voix **POUR**,

**ARTICLE 1** : PREND ACTE des décisions municipales prises par Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en vertu de la délibération n°2020/JUIL/049 du 16 juillet 2020 et en application des articles L.2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'il suit :

NUMERO	LIBELLES
DEC-154	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DULCIE SEPTEMBER ET DE MATERIEL AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION « TWIRLING CLUB LES PHOENIX » – SAMEDI 24 JUIN 2023 – GALA DE FIN D'ANNÉE ET 10 ANS DU CLUB
DEC-155	SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE SOUS FORME D'ABONNEMENT ANNUEL – AARPI LEXSTEP AVOCATS
DEC-156	SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – ASSOCIATION INITIATIVES 77
DEC-157	SIGNATURE D'UNE PROPOSITION DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE BUREAU D'ETUDE TECHN'ICITE POUR LA RENOVATION DU PLATEAU SPORTIF DU STADE CHESNOT
DEC-158	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR AIPR CONCEPTEUR/ENCADRANT/OPERATEUR AVEC LA SARL FORMATION PRO 65, À DESTINATION DE MONSIEUR THOMAS BOULAY
DEC-159	SIGNATURE d'UN CONTRAT DE LOCATION AVEC LA SOCIETE SDEL TRAVAUX EXTERIEURS ILE DE France – LOCATION DE 500 M2 d'UN terrain NU situé 54 rue de la liberation a nangis – PARCELLE CADASTREE AH 643
DEC-160	RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE BASE AVEC LA SOCIETE ABYSS POUR L'ENTRETIEN DU GYMNASSE DU 1ER JUILLET 2023 AU 30 JUIN 2024
DEC-161	SIGNATURE DE LA PROPOSITION COMMERCIALE DC23000553-R1 RELATIVE AU FORFAIT SMS ARPEGE DIFFUSION - SOCIETE ARPEGE
DEC-162	SIGNATURE DU DEVIS LMUR 48359 13 06 23 DE LOCATION D'UN LOT DE 8 « SPEED SHUTTLES 3 ROUES » AVEC LA SOCIETE « ESCAL GRIMPE »

NUMERO	LIBELLES
DEC-163	SIGNATURE DU DEVIS DE LOCATION N° 223060137 RELATIF A LA LOCATION DU JEU « BUBBLE FOOT 6 JOUEURS » AVEC LA SOCIETE « AIR2JEUX»
DEC-164	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT K6468 SVP INTEGRAL – SAS SVP
DEC-165	SIGNATURE DU DEVIS DE LOCATION N° 223070001 RELATIF A LA LOCATION DU JEU « ROCHER MOBILE 4 GRIMPEURS» AVEC LA SOCIETE « AIR2JEUX»
DEC-166	ATTRIBUTION DE CRENEAUX DE NATATION SCOLAIRE AU SEIN DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE NANGIS "AQUALUDE" - COMMUNE DE LA CROIX EN BRIE - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023 - PERIODE DU 22 MAI AU 23 JUIN 2023
DEC-167	SIGNATURE D'UNE CONVENTION – DEMENAGEMENTS BUREAUX -NANGIS- ASSOCIATION INITIATIVES 77
DEC-168	AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – CONSTAT D'HUISSIER DANS LE CADRE DE LA SORTIE DU LOGEMENT DU 15 BIS RUE NOAS DAUMESNIL – 1ER ETAGE GAUCHE – 77370 NANGIS
DEC-169	SIGNATURE D'UN CONTRAT PLURIANNUEL DE CONTRÔLE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET RECREATIFS - SOLEUS
DEC-170	SIGNATURE d'une convention DE MISE À DISPOSITION DU GYMNASSE MUNICIPAL AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION « HANDBALL CLUB NANGISSIEN » - VACANCES D'ÉTÉ - AOÛT 2023
DEC-171	SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR 1 PROJECTION PUBLIQUE NON COMMERCIALE - SWANK FILMS DISTRIBUTION France
DEC-172	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES STRUCTURES DE LA VILLE DE NANGIS AU BENEFICE DU CIS DE NANGIS - ANNEE 2023/2024
DEC-173	ATTRIBUTION DU MARCHE - MODERNISATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHE N°2/2023
DEC-174	ATTRIBUTION DU MARCHE - MATRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION ET LA RENOVATION THERMIQUE DU CENTRE DE LOISIRS LA JOUERIE-MARCHE N°08/2023

NUMERO	LIBELLES
DEC-175	SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ACH INTERIM POUR UNE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL INTÉRIMAIRE pour une duree de un AN a compter du 1er aout 2023
DEC-176	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE N° 05/2023 - À DESTINATION DU PERSONNEL COMMUNAL AVEC L'ENTREPRISE THD FORMATIONS
DEC-177	SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE N° BV-23-0118 AVEC MG FIL CONSEIL POUR LA PASSATION DU MARCHÉ DE SYSTEMES D'IMPRESSION DES SERVICES DE LA VILLE DE NANGIS
DEC-178	SIGNATURE D'UN CONTRAT d'assistance à maitrise d'ouvrage avec LA SOCIETE PROTECTAS pour la passation du marché deS Assurances des services de la ville de nangis
DEC-179	SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE LA PASSATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF A LA REHABILITATION DE LA HALLE DES SPORTS – SOCIETE ELANSYM
DEC-180	SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LE SUIVI DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – SOCIETE TRCS
DEC-181	SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DES TICKETS-LOISIRS DANS LE CADRE ET DE L'APPEL A PROJETS

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans le respect du délai de recours de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents



**Nolwenn LE BOUTER**

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission  
en Sous-Préfecture le  
Et de la transmission ou notification  
et publication le

Le Maire  
Nolwenn LE BOUTER

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20230929-DELIB-086-2023-DE  
Date de télétransmission : 29/09/2023  
Date de réception préfecture : 29/09/2023